

Social

- La Fédération des entreprises lance des pistes pour rhabiller la Sécu.
- Limitation des allocations de chômage dans le temps, nouveau tax shift, suppression des statuts sociaux basés sur la situation familiale.
- Les propositions ne manqueront pas de faire parler d'elles.

“Les cotisations sociales patronales doivent passer de 25 % à 20 % maximum. Nous avons fait les calculs. Une telle diminution créera 56 000 emplois d’ici 2022.”

Monica De Jonghe
Directrice-générale à la Fédération des entreprises de Belgique

Le plan des employeurs pour moderniser la Sécu

La Fédération des entreprises de Belgique (Feb) se prépare pour la prochaine législature. À l’approche du scrutin, le porte-parole des employeurs se lance dans une “série d’informations” visant à améliorer les performances de l’économie nationale. Ce mercredi, il met le cap sur la sécurité sociale, “cette maison bâtie sur des fondations solides, mais qu’il faut rénover”. Les propositions que la Feb lance dans la campagne sont le fruit de plusieurs mois de travail, de rencontres avec différents experts et d’une table ronde où l’on a pu compter sur une délégation syndicale – la CSC et la CGSLB avaient envoyé un représentant.

“On a un système qui coûte cher, analyse Monica De Jonghe, directrice-générale de la Feb. Selon les données de l’OCDE (voir graphique en page 5 - Ndlr), la Belgique consacre 28,9 % du PIB aux dépenses sociales. C’est le taux le plus élevé d’Europe après la France. La masse des charges sociales a presque doublé depuis le début du siècle.”

Et pourtant, à entendre la Feb, le système n’est pas vraiment performant. Exemple: le montant des pensions belges est comparativement assez faible. C’est que la durée des carrières n’a cessé de diminuer au fil du temps tandis qu’augmentait l’espérance de vie (infographie).

“On ne peut pas continuer comme cela”, estiment les patrons. D’où ce plaidoyer pour rendre “la sécurité sociale plus durable, plus performante, plus moderne et plus simple”. Certain-

es réformes avancées – dont l’émblématique limitation des allocations de chômage dans le temps ou un deuxième tax shift pour réduire les cotisations patronales à 20 % maximum – risquent de faire du bruit.

Voici ce plan.

1 Allocations de chômage limitées dans le temps

Des mesures ont été prises pour réduire certaines dépenses sociales, reconnaît la FEB. C’est singulièrement le cas en matière de chômage: restriction de l’accès au régime de chômage avec complément d’entreprise (ex-prévisions), limitation dans le temps des allocations d’insertion, etc. Mais il faudrait faire davantage. Et plus efficacement.

Le mot d’ordre de la Feb, c’est “l’activation”. La Fédération des entreprises de Belgique estime ainsi que les allocations de chômage devraient être limitées dans le temps. “Le chômage, ce n’est pas quelque chose dans lequel on reste indéfiniment.” Après combien de temps faudrait-il arrêter d’octroyer une allocation à une personne ayant perdu son emploi? “Nous n’avons pas arrêté précisément une durée, expose Monica De Jonghe. Cela pourrait être après deux ans.”

La Feb insiste: cette mesure devra être accompagnée d’une meilleure activation du chômeur. Le modèle à suivre, ce sont les trois pays scandinaves qui consacrent nettement plus de moyens que la Belgique à l’activation des chômeurs (guidance, for-

mation, etc.) et nettement moins à leur indemnisation (infographie). “Comment se fait-il qu’il y a 150 000 emplois vacants en Belgique et toujours autant de chômeurs?” s’interroge Monica De Jonghe. Il y a des problèmes structurels qu’il faut résoudre. Et cela commence dès le choix des études. Il faut que les étudiants soient plus conscients des conséquences de leur choix sur leur carrière future.”

Et de s’étonner que dans ce contexte de pénurie, les sanctions contre les chômeurs soient en diminution.

2 Un deuxième tax shift pour alléger les charges

Pour que le financement soit durable, professe la Feb, il faudra aussi améliorer le taux d’emploi “parmi les plus bas d’Europe”. Pour commencer, les carrières devront être plus longues. À cet égard, l’assimilation des périodes non travaillées (chômage, crédit-temps, etc.) dans le calcul de la pension devrait être encore réduite.

Il faudrait aussi créer de nouveaux emplois (qui signifient plus de recettes à la Sécu et moins de dépenses). La recette? Un deuxième tax shift. “Les cotisations sociales patronales doivent passer de 25 % à 20 % maximum, réclame Monica De Jonghe. Nous avons fait les calculs. Une telle diminution créera 56 000 emplois d’ici 2022.”

3 Un sac à dos pour la formation durant la carrière

L'aptitude à l'emploi des travailleurs doit être maintenue tout au long de la carrière. Cela permet notamment de retrouver plus rapidement un travail quand on le perd. "Avec la numérisation de l'économie, c'est une exigence de plus en plus importante." Mais, note la Feb, "la culture de la formation n'est pas dans l'ADN du travailleur belge."

La Feb propose dès lors la constitution d'un compte "formation" qui accompagnerait le travailleur tout au long de sa carrière – selon le principe du "sac à dos". Ce compte permettrait de financer des formations. Il serait alimenté par les employeurs, les autorités publiques, mais aussi par le travailleur lui-même (par exemple, y serait affectée une partie de l'indexation de son salaire ou une part d'un éventuel préavis de licenciement).

4 L'individualisation des droits

La Feb estime enfin que le système de sécurité sociale doit être simplifié, ce qui le rendra plus performant. Elle prône ainsi une uniformisation des statuts. Elle estime qu'il faut ar-

river à gommer les différences entre le statut des fonctionnaires, des indépendants et des salariés. Elle se montre aussi disposée à ne plus différencier le montant des allocations selon la situation familiale des bénéficiaires (isolé, cohabitant ou chef de ménage). Les nouvelles formes de cohabitation rendent ces distinctions un peu obsolètes, disent les patrons. Et puis, ces différences nécessitent des contrôles coûteux et parfois tatillons. En les gommant, chaque travailleur aurait les mêmes droits.

5 Le paiement des allocations via une application

Les employeurs ont fait d'énormes efforts pour numériser leurs obligations administratives (Dimona, la déclaration multifonctionnelle à l'ONSS, etc.). Il faudrait faire un même mouvement pour les particuliers. "Pourquoi, avance Monica De Jonghe, ne pourrait-on pas mettre en place une application pour le paiement des allocations de chômage?" Le rôle des syndicats comme caisse d'allocation serait dès lors à tout le moins fortement réduit. Il pourrait en aller de même pour les mutualités dans l'assurance-maladie. "Il faudrait pouvoir y réfléchir."

Vincent Rocour

